

## Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

23-58253

### Fourniture d'un analyseur de nanoparticules

#### 1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public indiquant à la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur présélectionné, permettant ainsi à d'autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner, en soumettant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences énoncées dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution au fournisseur présélectionné.

#### 2. Définition de l'exigence

Le Conseil national de recherches du Canada a une exigence pour un analyseur de nanoparticules à utiliser dans un projet de collaboration en cours, conformément à l'énoncé des besoins joint à l'annexe A. Cette sollicitation comprend : un système d'analyseur de nanoparticules ; kit de démarrage de cartouche pour le système conformément aux exigences techniques ; Logiciels et matériel pour l'analyse ; Installation au besoin ; manuels ; la formation ; services d'entretien et de soutien.

#### 3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

1. La détection doit être exclusivement basée sur une mesure électrique (basée sur la résistance).
2. Le système doit être capable d'analyser une grande variété de nanoparticules, y compris, mais sans s'y limiter ; vésicules extracellulaires et d'autres entités biologiques.
3. Il doit être capable de mesurer une taille de particule minimale de 50nm de diamètre.
4. Le système doit être capable de fournir un taux de dépistage élevé (>10 000 par seconde)
5. La précision et la reproductibilité de la mesure de la taille doivent être >+/- 10% dans des mélanges de particules de différentes tailles
6. Le système doit fonctionner avec la précision et la vitesse pour les échantillons ayant une concentration de  $>10^7$  particule / ml.
7. Doit être capable de fonctionner sans avoir besoin de nettoyer entre l'analyse multi-échantillons.
8. Le système répond à l'exigence de taille de paillotte de <30 pouces de large x <25 pouces de profondeur x <10 pouces de hauteur.
9. Les besoins en alimentation sont de 1. 115V AC ; 2. 50-60Hz ; 3. 3A max ;
10. L'équipement doit répondre à toutes les normes CSA ou ULC avant la mise en service.
11. Exigences techniques pour les cartouches

11.1 La cartouche doit fonctionner sans obstruer la zone d'analyse

11.2 La cartouche doit inclure des options de préfiltrage pour éliminer les particules de taille supérieure à la taille cible.

11.3 La cartouche doit être capable de filtrer  $\leq 3$  microlitre de l'échantillon

#### 12. Configuration matérielle et logicielle requise

- 12.1 Le système doit inclure un poste de travail dédié basé sur Windows avec toute la connectivité logicielle appropriée au WiFi et au RÉSEAU LOCAL, y compris un logiciel de support à distance
- 12.2 Le logiciel doit fournir une analyse claire des données avec une visualisation des données appropriée pour la distribution des tailles.
- 12.3 Le logiciel doit être intuitif et fournir un processus simplifié clair pour la mesure et l'analyse.

13. Installation:

- a. L'entrepreneur doit livrer, installer, intégrer et configurer tous les produits livrables.

4. Applicabilité de l'accord commercial ou des accords commerciaux à l'approvisionnement. Ce marché est assujéti aux accords commerciaux suivants

Accord de libre-échange canadien (ALEC)  
Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)  
Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCO)  
Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH)  
Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC)  
Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPA)

- 5. Mise de côté en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones  
Sans objet
- 6. Accord(s) sur les revendications territoriales globales : Sans objet

7. Justification du fournisseur pré-identifié

Spectradyne LLC est le seul fournisseur qui peut offrir le système compatible avec le système existant utilisé par le CNRC et son partenaire collaborateur.

8. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État

Les exceptions suivantes au *Règlement sur les marchés de l'État* sont invoquées pour cet approvisionnement en vertu de l'alinéa 6d) - « une seule personne est capable d'exécuter le travail ».

9. Exclusions et/ou motifs d'appel d'offres limités

Les exclusions et/ou les motifs d'appel d'offres limités suivants sont invoqués en vertu de la :

- a. Accord de libre-échange canadien (ALEC) – Article 513(1)b) (iii) : en raison d'une absence de concurrence pour des raisons techniques ;
- b. Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC) – article Kbis-16(2) c) :
- c. Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCO)– Article 1409 (1) (b) (iii) : en raison d'une absence de concurrence pour des raisons techniques ;
- d. Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH)– Article 17.11 (2) b) (iii) : en raison d'une absence de concurrence pour des raisons techniques ;
- e. Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC)– faisant référence au Protocole de l'OMC modifiant l'AMP, article XIII 1) b) iii) : en raison d'une absence de concurrence pour des raisons techniques ;
- f. Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPA)– article 16.10(1)b) (iii) : en raison de l'absence de concurrence pour des raisons techniques ;

10. Propriété de la propriété intellectuelle : La Couronne aura le droit d'utiliser une fois achetée. Toute la PI générée appartiendra entièrement au CNRC et à ses partenaires de recherche.

11. Période du contrat ou de la date de livraison proposé. Le système doit être livré au plus tard le 28 mars 2024.

12. Estimation des coûts du contrat proposé

La valeur estimée du contrat 166,711.16 \$. Cela n'inclut pas la période de garantie facultative.

13. Nom et adresse du fournisseur pré-identifié

Spectradyne LLC  
2501, avenue Cherry, bureau 140  
Signal Hill, CA 90744  
[sales@spectradynellc.com](mailto:sales@spectradynellc.com)

14. Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit à la personne-ressource identifiée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture du présent avis. L'énoncé des capacités doit démontrer clairement comment le fournisseur satisfait aux exigences annoncées.

15. La date de clôture et l'heure d'acceptation des énoncés de capacités sont le 22 février 2024 à 14 h 00 HE.

16. Demandes de renseignements et présentation d'énoncés de capacités Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :  
Carol Cooper  
Agent principal de négociation des contrats

Téléphone : 902 293 8053 F-mail : [carol.cooper@nrc-cnrc.gc.ca](mailto:carol.cooper@nrc-cnrc.gc.ca)